



le petit conseiller généreux

bulletin du syndicat Sud des personnels des services du Département

d'Ille-et-Vilaine

n° 165
septembre 2013

page 2

vos délégués rendent compte

- CAP du 17 juin 2013
- CHS du 18 juin 2013
- CTP du 27 juin 2013
- CHS du 5 juillet 2013

page 3

elles et ils se mobilisent dans les services départementaux

- assistantes familiales
- psychologues
- Direction de la Culture
- collègues

page 4

ici et ailleurs

- ANI
- retraites
- CG Côtes-d'Armor



syndicat Sud Départementaux 35
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : sud-departementaux@cg35.fr
permanence : Rennes-Beauregard
bâtiments modulaires - porte 32

document réalisé et imprimé par nos soins

à la rentrée

on dé-manage !

Les agents du Département ont pu constater que l'année 2012/2013 a été fortement chargée en réunions institutionnelles, démarche sur la qualité du service rendu ou la santé au travail et, ajouté à cela, pléthore de groupes de travail associant de façon plus ou moins impérative les personnels. Si cette énumération donne l'apparence d'un Département très volontariste qui « n'en veut », on peut néanmoins s'interroger sur la finalité de ces chantiers concomitants au titre publicitaire accrocheur : « Qualité de vie au travail », « On se connaît », « Charte des valeurs et bonnes pratiques ». Toutes ces réflexions ont des similitudes sur la forme comme sur le fond avec une convergence d'esprit loin d'être innocente.

La clairvoyance sera donc de mise en cette rentrée pour contrer toutes tentations visant à desservir encore plus la qualité du Service public et les conditions de travail des agents.

Notre attention syndicale se portera dans cette perspective sur 4 thèmes majeurs :

- **les charges de travail imposées aux agents** et les orientations budgétaires prises en termes de création réelle de postes ;
- **l'épuisement professionnel et/ou les situations de travail émotionnellement lourdes** et les propositions concrètes de l'Administration pour les résorber ;

- **les réorganisations permanentes des services et les pratiques managériales** à l'œuvre tendant à dégrader sans cesse la mission du Service public et visant à consacrer la relation hiérarchique au seul devoir de soumission des agents ;

- **la gestion des ressources humaines** en termes de recrutement, de mobilité, d'accompagnement et d'évolution professionnelle.

Nous devons ensemble être, plus que jamais, vigilants sur les mécanismes à l'œuvre tant sur l'instrumentalisation des acteurs dans les démarches de concertation tronquée que sur les orientations de l'administration qu'elles sous-tendent et convainçants pour nous y opposer si nécessaire. Car répondre aux problèmes réels de la collectivité passe pour nous par une volonté authentique de construction collective avec les agents et une indéfectible affirmation de moyens et de qualité pour répondre aux besoins de la population.

Ne nous laissons pas déposséder du sens de nos métiers : le Service public, c'est chacun de nous et l'œuvre de tous !! ■





vos délégués rendent compte

de leur mandats dans les instances

CAP du 17 juin

avancements de grade et promotions

3 CAP, 3 ambiances mais un point commun : tout est quasiment verrouillé après la commission d'harmonisation (directeurs de pôle et DRH), les représentants du personnel étant réduits à un rôle de figuration. Ce mauvais script a été décliné de diverses manières au fil de la journée :

Le matin, en catégorie A : malgré un bon point lors de l'appel (5 conseillers généraux présents, du jamais vu !!!), les débats ont vite tourné au grandiose. Plus de 2 heures d'échanges pour n'obtenir aucun changement... mais déjà un nouveau rendez-vous au Tribunal Administratif.

En catégorie B : plus que 3 conseillers généraux sur 7 présents ; une importance croissante donnée à la nature des fonctions, selon des critères totalement opaques en l'absence de toute nomenclature des postes...

Cela a amené les représentants SUD à ne pas prendre part au vote de cette mascarade à plusieurs reprises.

En catégorie C : du jamais vu, aussi mais à l'envers, la CAP s'étant terminée sans aucun conseiller général présent ! Par contre, la définition préalable de critères « objectifs » et connus contribue à fluidifier les débats concernant les avancements de grade et promotions. ■

Lisez le **compte-rendu intégral** de ces réunions sur : [http://www.sud-departementaux35.org/-vos-delegues-rendent-compte-\(selectionner-l'organisme,-puis "comptes rendus"\)](http://www.sud-departementaux35.org/-vos-delegues-rendent-compte-(selectionner-l'organisme,-puis-comptes-rendus))



CTP du 27 juin

- **dispositif d'accompagnement des assistants familiaux**
- **création de la SPL "Baie du Mont-Saint-Michel"**
- **extension du dispositif d'astreintes pour les agents du Parc**

Climat d'écoute dans ce court CTP présidé par Rozenn Geffroy, l'essentiel de l'ordre du jour étant consacré au nouveau dispositif d'accompagnement des assistants familiaux.

Des petites avancées sur l'ouverture des postes de Responsables Assistants Familiaux aux assistants socio-éducatifs principaux promouvables en A et l'engagement de l'administration sur une évaluation du dispositif ont amené les délégués à modifier leur intention de vote sur ce dossier.

Par contre, les agents du Parc ne verront toujours pas comptabilisées en interventions l'assistance téléphonique qu'ils exercent pendant leurs astreintes. ■

CHSCT des 18 juin et 5 juillet 2013

Parmi les nombreux points à l'ordre du jour de ces 2 CHS-CT, figuraient :

- **présentation des études de postes dans les collèges**
- **bilan 2012 des agressions dans les CDAS**
- **bilan des accidents de travail et des maladies professionnelles**
- **rapports d'activité 2012 du service de Santé au travail et de la psychologue du travail**
- **projet « Qualité de vie au travail » .**

Une activité dense pour le CHS-CT avec de multiples visites, réunions et groupes de travail et un rythme difficile à suivre pour les élus du personnel mais aussi pour les services concernés.

On peut y voir une réelle volonté de faire avancer les dossiers mais aussi l'application des méthodes du management par projet (contrainte de temps, « livrables » et clôture) sans que les décisions prises puissent être réellement suivies d'effet.

Espérons également que le changement de chef de service Action sociale et Santé au travail va permettre de "desserrer le frein" ! ■

Votre LPCG prend des couleurs !

Le syndicat SUD Départementaux 35 met à disposition du personnel et de ses adhérents des supports d'information très variés, que ce soit en version papier ou électronique. Pour améliorer l'accès à ces différentes sources, il lance une nouvelle formule.

Votre bulletin "Le Petit Conseiller Généreux" sera un reflet plus complet de l'activité de SUD, tant dans les instances paritaires que dans les services mais aussi en lien avec l'actualité locale ou nationale. Il sera plus large, plus synthétique et renverra à la lecture « en ligne » des comptes-rendus détaillés ou bulletins spécifiques.

A compter de septembre 2013, Le Petit Conseiller Généreux devient mensuel.

Bonne lecture !



elles et ils se mobilisent dans les services départementaux

Ass Fam

Le syndicat Sud a rencontré, à sa demande, Jean Yves Praud (Vice-Président en charge de la Protection de l'enfance) accompagné de Laurent Laroche (Directeur Général adjoint) sur les conditions de travail et de rémunération des assistantes familiales.

Pour M. Praud, « les Assistants Familiaux sont des membres à part entière de l'équipe départementale » et le nouveau service « accompagnement Assistants Familiaux » sera garant de leur intégration réelle. Selon lui, les responsables référents Assistants Familiaux vont permettre une mise en œuvre de la volonté du département d'être plus « performant » envers les assistants familiaux !

Pour SUD, ces nouveaux postes ne répondent à la demande des assistants familiaux de soutien professionnel et non pas dans une démarche d'encadrement hiérarchique. SUD sera très vigilant sur le fonctionnement et l'impact de ce service sur les assistants familiaux et veillera à leur intégration dans les équipes de CDAS.

Direction de la Culture

SUD a écrit au Président pour l'interpeler sur un grand défaut de communication au sein de la direction de la culture. Encore une fois, les agents ont le désagréable sentiment de subir les aléas de décisions, dont ils sont tardivement informés (quand ils le sont), ou que tout est décidé sans qu'aient été entendues voire prises en compte leurs réflexions d'agents expérimentés et de terrain (mouvement des personnels, travaux de réaménagement de la salle de lecture, modification des heures d'ouverture au public, projets de réorganisation...).

D'autre part, des chantiers se mettent en place sur les 3 secteurs de cette direction : « travail sur le plan de charge » pour le Service Action Culturelle, « ajustement de l'organisation » pour les Archives ou « nouveau schéma » pour la Médiathèque... SUD comprend que se profile une restructuration globale qui ne dit pas clairement son nom et ses objectifs. Ces défauts d'informations sur les futures réorganisations, sur les fermetures de poste... qui touchent les agents et transformeraient leurs missions contribuent à générer un mal-être grandissant.

psychologues

Surpris par les dernières réorganisations, les psychologues ont interpellé le Président dans une lettre ouverte, sur les arbitrages de l'administration : suppressions de postes au service adoption et accès aux données personnelles, postes non redéployés vers des sites où il manque des temps de psychologue (CDAS, mission MIE, service agrément), restructuration des CDAS où les psychologues deviennent des agents mutualisés entre deux CDAS.

Les discours de l'administration et les pratiques de management les interrogent sur la place donnée aux psychologues dans les services : un retour vers un rôle « d'expert évaluateur », cantonné à des commissions techniques, voire de « psychologue des travailleurs sociaux ». Cela se fait au détriment de leurs fonctions de base fondant leur intervention et leur action dans la fonction publique territoriale sur la question du lien social.

Aussi, soutenus par SUD, les psychologues ont réaffirmé l'importance de la pluridisciplinarité et donc la nécessité de développer en conséquence les postes de psychologues sur le département, déjà extrêmement peu nombreux au regard des besoins.

Les psychologues restent mobilisés dans une instance de réflexion intersyndicale. De plus, Sud a organisé une journée de formation syndicale le 23 septembre.

collèges

Tour de passe-passe ou maladresse : toujours est-il que l'administration a « oublié » de faire passer en CTP le nouveau mode de calcul du Département sur l'attribution des postes en collège... Dès la rentrée scolaire, sans qu'aucun critère ne soit connu des organisations syndicales, des postes ont été supprimés ou redéployés ! C'est inadmissible !

Déjà que les avis organisations syndicales en CTP ne sont pas pris en considération, cet acte manqué vient confirmer le peu d'intérêt de l'administration pour les instances paritaires en général.

Le dossier va être présenté a posteriori lors du CTP du 7 octobre.



2013 ANI HORRIBICIS



ANI

« Si on m'avait expliqué ce que signifiait l'Ani, j'aurais été de toutes les manifestations comme pour les retraites en 2010 » (une salariée).

L'accord national interprofessionnel (ANI) dit de « sécurisation de l'emploi » a fait ses premières victimes. Au lendemain de son entrée en vigueur, le groupe Hamelin, 454e fortune de

France, a profité des outils que lui confère désormais la nouvelle législation pour fermer cinq sites dont trois en France. Les 200 salariés concernés sont jetés à la porte sans ménagement en moins de 2 mois... Nous ne devons pas attendre que cet accord fasse plus de dégâts et devons continuer à lutter contre.

retraites

Dès le mois de juin, Solidaires, CGT, FO et la FSU ont décidé d'appeler à une journée nationale d'action inter professionnelle avec grèves et manifestations le 10 septembre autour des questions de l'emploi, des salaires et du pouvoir d'achat, de la retraite et des nécessités de rompre avec les politiques d'austérité en France et en Europe.

Le projet de loi présenté en conseil de ministres le 18 septembre reste inacceptable. Les pseudos mesures de prise en compte de la pénibilité au travail ne peuvent faire oublier :

- le nouvel allongement de la durée de cotisations pour les salariés nés après 1957,
- une nouvelle augmentation des cotisations sociales,

sans parler du maintien de l'âge légal de départ à 62 ans, la décote et la désindexation des pensions sur les salaires.

Cette 5ème réforme en 20 ans n'est pas porteuse d'espoir pour les jeunes déjà sacrifiés sur l'autel du libéralisme. Elle entrainera nécessairement une baisse des pensions pour tous ceux qui, pour une raison ou une autre, auront quitté le marché de l'emploi (licenciement, santé).

Le collectif retraites 2013, dont fait partie Solidaires, a lancé une pétition « Ensemble, défendons nos retraites » ainsi qu'une plus spécifique sur les droit des femmes.

Signez-les sur le site www.retraites2013.org !



Conseil général des Côtes d'Armor

La colère monte chez nos collègues des services départementaux des Côtes d'Armor. Le mois de juin a été marqué par plusieurs journées de grève et de manifestations.

En cause : le refus du rapprochement du Laboratoire Départemental d'Analyses avec des laboratoires finistériens ; la

fermeture de centre d'exploitation des routes et le manque d'effectifs dans le secteur social. Le tout sur fond de réorganisations sans réelle concertation et des pratiques managériales qui génèrent du mal-être et de la souffrance au travail...

Un goût de déjà vu ?



information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : syndicat Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud adhérer à Sud

nom :
 prénom :
 service ou adresse :
 téléphone :
 mel :

date :
 signature :